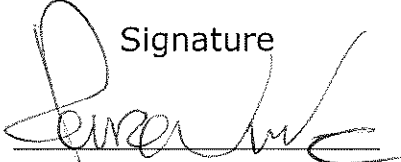


RÉFÉRENTIEL DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'entreprise estime que son succès dérive de l'adhésion globale et cohérente de l'ensemble des salariés partageant l'organisation, les objectifs et les stratégies. La sécurité et la santé des salariés et des tierces personnes au service de l'entreprise de façon stable ainsi que tout ceux qui travaillent pour le compte de la société constituent les facteurs primordiaux permettant d'atteindre efficacement et de manière ordonnée les objectifs d'ordre général et spécifique mentionnés dans le système de management adopté. En particulier, les objectifs de l'organisation en matière de sécurité et de santé doivent être partagés, vérifiés et décidés à tous les niveaux. L'entreprise établit les engagements suivants à mettre concrètement en œuvre :

- poursuivre la prévention des accidents et des maladies professionnelles ;
- persister dans l'amélioration en général ;
- envisager la sécurité sur le lieu de travail sous tous ses aspects et comme étant indissociable de l'organisation générale et spécifique ;
- œuvrer dans le respect de la législation, des normes et des procédures techniques existantes ;
- diffuser ce référentiel aux intervenants externes en vue d'améliorer la connaissance du fonctionnement de l'entreprise ;
- fournir le soutien opérationnel nécessaire en matière de ressources, d'informations et de formation professionnelle ;
- vérifier régulièrement l'état global du système et la réalisation des objectifs ;
- documenter, mettre en place et actualiser le Système de management de la sécurité au travail.

Date, 29/01/2018

Signature


RÉV N°	DATE	DESCRIPTION DE LA RÉVISION	ÉLABORATION	CONTRÔLE	APPROBATION
0	19/09/12	Première émission	Guerra	Pierandrei	Kerkoc
1	24/02/14	Mise à jour du calendrier	Pierandrei	Pierandrei	Kerkoc
2	29/01/18	Calendrier éliminé	Pierandrei	Pierandrei	Kerkoc